



## Validations 2020/2021

### Dispositions COVID-19

1 - Du 15/06 au 02/08 : uniquement en e-validation sur [www.chasseursdesavoie.com](http://www.chasseursdesavoie.com)

*Instantané, vous imprimez votre titre à domicile*

2 - A partir du 03/08 au choix :

- e-validation (impression du titre à domicile)
- Validation internet classique (la fédération imprime et vous envoie votre titre)
- Validation avec le bon de commande papier (sans délai de traitement)

### Etat civil

Informations à préciser  
obligatoirement :

- Tous vos prénoms de l'état civil
- Date, ville et dpt de naissance
- N° du département et préfecture de délivrance du document permanent du permis de chasser si délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Permis à 200 €

Il permet de chasser tous les grands gibiers sur le territoire national. Attention, une cotisation supplémentaire de +70 € est à régler pour chasser le sanglier en Alsace. Cette contribution doit obligatoirement être reversée à l'un de ces 3 départements : 57,67, 68. Merci de cocher votre choix (cadre E).

### Bécasse

Cocher obligatoirement votre choix (carnet PAPIER ou application smartphone CHASSADAPT ou AUCUN).

# COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER EN 6 ETAPES ?

## 1°- SOUSCRIPTION A UN CONTRAT D'ASSURANCE :

La souscription d'un contrat d'assurance est obligatoire. Le bon de commande qui vous est adressé permet d'accéder au contrat d'assurance responsabilité civile individuelle du chasseur à des conditions avantageuses négociées par votre Fédération. Pour en bénéficier, choisissez de régler le « *Montant à régler avec assurance* » indiqué dans le cadre E du bon de commande. Vous êtes libre de souscrire votre contrat auprès de la compagnie de votre choix. Les garanties responsabilité civile du chasseur sont téléchargeables sur [www.chasseursdesavoie.com](http://www.chasseursdesavoie.com) à la rubrique « *Documents à télécharger* » ainsi que le bulletin des garanties optionnelles. Les chasseurs domiciliés à l'étranger doivent souscrire un contrat Responsabilité Civile Chasse auprès d'une compagnie de leur pays de domiciliation.

## 2°- VERIFICATION DES INFORMATIONS :

Vous devez vérifier que les informations inscrites dans les **cadres A et B** de la demande de validation ci-jointe sont justes et complètes. Dans le cas inverse, vous devez apporter tout complément ou correction dans le **cadre D**. Pour les mineurs ou majeurs en tutelle, le **cadre C** doit également être complété.

Merci d'indiquer **obligatoirement** votre numéro de téléphone, **vos date, ville et département de naissance** ainsi que **l'ensemble de vos prénoms de l'état civil** dans le **cadre D**.

## 3°- CHOIX DU TYPE DE VALIDATION :

Les validations proposées au **cadre E** correspondent au permis de chasser grand gibier départemental ou national. Attention, pour chasser en Alsace pensez à ajouter **+ 70 € au permis national** et à indiquer le département auquel vous souhaitez que la contribution soit reversée 57,67 ou 68. **C'est obligatoire !**

Dans l'hypothèse où les choix proposés ne correspondent pas à votre souhait, merci de vous rendre sur le site [www.chasseursdesavoie.com](http://www.chasseursdesavoie.com) pour procéder à une validation par internet ou de prendre contact avec le service de validation du permis de chasser à partir du **15 juin 2020**. **Pour les chasseurs ayant besoin de leur validation avant le 1<sup>er</sup> juillet, optez pour la e-validation.**

Pour le carnet bécasse cocher obligatoirement votre choix PAPIER ou application smartphone CHASSADAPT ou AUCUN.

## 4°- DECLARATION SUR L'HONNEUR :

Vous devez obligatoirement apposer votre signature sur la demande de validation dans le cadre prévu à cet effet à gauche du bon de commande.

Vous engagez votre responsabilité dès la signature de la demande de validation.

**Attention, l'absence de signature entraînera le rejet de votre dossier.**

## 5°- LE PAIEMENT :

Vous devez établir un **chèque** tiré sur une banque française à l'ordre de **« régie - fédération chasse 73 »**, correspondant au montant total de la validation choisie (avec ou sans assurance) dans le **cadre E** de la demande de validation. **Les chèques étrangers sont refusés. Les espèces ne sont pas acceptées.**

Attention, veillez à signer et dater votre chèque **sans rature ni surcharge**. Le montant doit être parfaitement exact.

## 6°- L'EXPEDITION DE VOTRE DOSSIER :

Vous devez le retourner à l'aide de l'enveloppe jointe au présent pli et affranchie au tarif en vigueur :

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT RETOURNE  
AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE DIRECTEMENT AU GUICHET DE LA FEDERATION**

Pour toute information :

**SERVICE VALIDATION DES PERMIS DE CHASSER à compter du 15 JUIN 2020  
Tel. 04 79 60 72 07**

**Horaires d'ouverture : 9 h00– 12 h30 / 13 h30 – 17 h00**